S.I.V.O.S en Sapey
230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

DÉLIBÉRATION N° S_2025_0008
DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 02 / 07 / 2025

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 039-253906291-20250702-S_2025_0008-DE

Date de la convention :
24 / 06 / 2025

Date d'affichage :
24 / 06 / 2025

Nombre de Conseillers :
- En exercice : **8**
- Présents : **7**
- Votants : **7**

Votes :
- Pour : **7**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre légal dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Céline GROS.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme Céline GROS, Mme Delphine BARTHET, M. Jérôme SMANIOTTO, Mme Joëlle FRANTZ, Mme Céline COLAS, M. Maxime BALLAUD, M. Olivier GAMBEY.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Christelle CARROZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Delphine BARTHET

OBJET : TARIFS DU SERVICE CANTINE ET GARDERIE

Madame la Présidente fait le point sur les tarifs actuellement en vigueur pour la cantine scolaire et la garderie périscolaire, rappelant qu'ils ont été fixés par :

- Délibération n°S_2023_0011 du 12/07/2023 pour la cantine (tarif repas : 7,80 €),
- Délibération n°S_2024_0008 du 03/07/2024 pour la garderie (tarifs occasionnels et forfait mensuel).

Elle informe que le coût de revient d'un repas est actuellement estimé à 9,32 €, incluant :

- 4,37 € pour le repas facturé par le CIAS,
- 0,42 € de frais de fonctionnement,
- 4,54 € de charges de personnel.

Ce coût est supérieur au tarif facturé aux familles, représentant un **effort financier de 1,52 € par repas** pour la collectivité. Concernant la garderie, les charges de fonctionnement sont également en hausse, notamment en raison de l'augmentation des coûts salariaux et énergétiques.

Madame la Présidente rappelle également la demande récurrente des familles pour la mise en place d'un forfait garderie matin et/ou soir. Cette question avait été reportée à la présente séance pour décision.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à **7** voix Pour, **0** voix Contre, **0** Abstention(s) **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** les nouveaux applicables à compter de la rentrée 2025/2026 comme suit :

CANTINE	
TARIF REPAS PAR ENFANT	8.30 €

GARDERIE				
TARIF PAR ENFANT	Occasionnel			Mensuel sur 10 mois
	Matin : 2.50 €	Midi : 2.50 €	Soir : 3.50 €	Matin + Soir : 55 €

- **DE REFUSER** la mise en place d'un forfait garderie uniquement le Matin et/ou le Soir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme, La Présidente, Céline GROS